



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250402-072025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°07/2025
Objet : Affectation du résultat

Membres : 18

Présents : 14

Procuration : 4

Voix délibérative : 18

**Date de la convocation :
27.03.2025**

**Date d'affichage :
04.04.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Lundi Trente et Un Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; François MOUTTE ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; André PRADIER ; Michèle VALDENNAIRE ; Laurent DESAINRIQUER ; Nicolas MOREL ; Marie-Odile BEAUVOIS

Absents ayant donné procuration : Thierry SOLDA (procuration à Marc GIMBERNAT) ; Philippe GARCIA (procuration à Suzanne SICARD) ; Cécile GRIVOIS-DONAT (procuration à Lydie MAJORAL) ; Sophie SALA (procuration à Laurent TOIX)

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur Moutte, Adjoint aux finances, propose d'appréhender les affectations du résultat que nous sommes tenus de faire avant de nous intéresser au projet de budget 2025.

L'affectation du résultat se décompose en plusieurs étapes :

- La première étape porte sur le résultat de fonctionnement 2024 soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'année : il est de 649 924,85 € ; à ce résultat on compare par addition ou soustraction le résultat antérieur qui a été reporté soit 48 781,35 € en 2024. Le résultat total est donc l'addition de ces deux montants soit 698 706,20 €.

- La deuxième étape, du côté de l'investissement, le raisonnement est identique. Il s'agit de faire la différence entre les recettes et dépenses portant un résultat déficitaire de 19 838,47 €, adjonction du résultat reporté soit 1 121 501,78 € donnant un résultat global excédentaire de 1 101 663,31 € en investissement.

- Viennent ensuite les restes à réaliser calculés en fonction des engagements pris en investissement. Ils se décomposent de la manière suivante : 1 868 766,16 € pour les dépenses et 221 694,83 € pour les recettes, soit un déficit de 1 647 071,33 €.

- Compte tenu de ces éléments, les résultats d'investissement vont prioritairement servir à combler le déficit. Comme ils n'y suffisent pas, il convient d'affecter au compte 1068 les excédents de fonctionnement pour 545 408,02 € et affecter en fonctionnement le reste, soit 153 298,18 €.

Cette opération un peu complexe est détaillée dans le tableau ci-dessous :

